



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
17-216701698-20240711-24_01408-DE
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 11 juillet 2024 à 19h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 18

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 05 juillet 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absents excusés avec pouvoir : M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Convention de gestion des structures périscolaires et des accueils de loisirs

Depuis 2008, la commune a signé une convention avec l'ALEF pour la gestion de la structure périscolaire et de l'accueil de loisirs. La convention existante vient à échéance le 31 août prochain.

Il est proposé le renouvellement de la convention de gestion avec l'ALEF pour 2 années supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2024, jusqu'au 31 août 2026.

Les conditions de l'ancienne convention sont reconduites. A compter du 1^{er} septembre 2024, la commune de Gries compte deux accueils périscolaires et une annexe :

- un accueil périscolaire « maternelle » pour les enfants de 3 à 6 ans, situé 62 rue principale,
- un accueil périscolaire « élémentaire » pour les enfants de 6 à 12 ans, situé 1 rue du Presbytère,
- en annexe : un service de restauration scolaire, situé 60, rue principale

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de gestion pour l'accueil périscolaire et l'ALSH pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2026,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 17 juillet 2024

Publiée ou notifiée le 17 juillet 2024

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Géraldine FURST